

MASTER OF ARTS EN SCIENCES SOCIALES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER ANTHROPOLOGIE

En vigueur depuis la rentrée 2026-2027

STRUCTURE DES ÉTUDES

Bloc/Module	Obl./Opt.	ECTS	Année	Compensation	Prérequis
-------------	-----------	------	-------	--------------	-----------

Pilier secondaire (30 ECTS)

Tronc commun interdisciplinaire	Obligatoire	10	1 et 2	Non	
Enseignements en Anthropologie	Obligatoire	20	1 et 2	Non	

Spécialisation :

Métiers de la culture	Optionnel	30	1 et 2	Non	
-----------------------	-----------	----	--------	-----	--

Les étudiant-e-s ayant un pilier Master Sciences sociales, pilier Anthropologie à 30 ECTS peuvent effectuer la spécialisation "Métiers de la culture" (30 ECTS) par adjonction au cursus (menant à un MA de 120 ECTS).

Pilier principal (60 ECTS)

Tronc commun interdisciplinaire	Obligatoire	10	1 et 2	Non	
Enseignements en Anthropologie	Obligatoire	20	1 et 2	Non	
Mémoire	Obligatoire	30	1 et 2	Non	

Pilier principal (90 ECTS)

Tronc commun interdisciplinaire	Obligatoire	10	1 et 2	Non	
Enseignements en Anthropologie	Obligatoire	30	1 et 2	Non	
Mémoire	Obligatoire	30	1 et 2	Non	

Spécialisation :

Métiers de la culture	Optionnel	30	1 et 2	Non	
-----------------------	-----------	----	--------	-----	--

Action sociale et environnementale	Optionnel	30	1 et 2	Non	
Terrain intensif	Optionnel	30	1 et 2	Non	

COMPOSITION DU PILIER

Pilier secondaire **30 ECTS**

1ère et 2ème années

Tronc commun interdisciplinaire **Obligatoire 10 ECTS**

10 crédits ECTS au choix en Séminaires Méthodes et/ou Séminaires et/ou Séminaires interdisciplinaires et/ou Ateliers 'Fabrique de Demain'	Selon enseignement		Séminaire	Selon enseignement	Optionnel	10 ECTS
---	--------------------	--	-----------	--------------------	-----------	---------

Enseignements en Anthropologie **Obligatoire 20 ECTS**

Approches anthropologiques contemporaines	A ou P	2 ph	Cours	Eval. notée	Obligatoire	5 ECTS
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique"	Selon enseignement	2 ph	Cours	Selon enseignement	Optionnel	15 ECTS

Total 1ère et 2ème années **30 ECTS**

Total 1ère et 2ème années **30 ECTS**

Spécialisation

Métiers de la culture **Optionnel 30 ECTS**

Travaux Pratiques en Ethnomusicologie	A + P	1 ph	Atelier	Eval. notée	Optionnel	10 ECTS
Travaux Pratiques en Ethnomuséographie	A + P	1 ph	Atelier	Eval. notée	Optionnel	10 ECTS
Travaux Pratiques en Anthropologie Visuelle	A	2 ph	Atelier	Eval. notée	Optionnel	10 ECTS
Stage dans une institution culturelle	Hors-cadre	0 ph	Stage	Eval. non notée	Optionnel	10 ECTS

Pilier principal 60 ECTS

1ère et 2ème années

Tronc commun interdisciplinaire Obligatoire 10 ECTS

10 crédits ECTS au choix en Séminaires Méthodes et/ou Séminaires et/ou Séminaires interdisciplinaires et/ou Ateliers 'Fabrique de Demain'	Selon enseignement		Séminaire	Selon enseignement	Optionnel	10 ECTS
---	--------------------	--	-----------	--------------------	-----------	---------

Enseignements en Anthropologie Obligatoire 20 ECTS

Approches anthropologiques contemporaines	A ou P	2 ph	Cours	Eval. notée	Obligatoire	5 ECTS
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique"	Selon enseignement	2 ph	Cours	Selon enseignement	Optionnel	15 ECTS

Mémoire Obligatoire 30 ECTS

Mémoire de Master en Anthropologie	Hors-cadre		Mémoire	Eval. notée	Obligatoire	30 ECTS
------------------------------------	------------	--	---------	-------------	-------------	---------

→ Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire sont à définir en accord avec la/le directrice/teur, en principe au début du 2ème semestre du MA. La validation du mémoire suppose obligatoirement la participation au colloque des mémorant-e-s.

Total 1ère et 2ème années 60 ECTS

Total 1ère et 2ème années 60 ECTS

Pilier principal 90 ECTS

1ère et 2ème années

Tronc commun interdisciplinaire Obligatoire 10 ECTS

10 crédits ECTS au choix en Séminaires Méthodes	Selon enseignement		Séminaire	Selon enseignement	Optionnel	10 ECTS
20 ECTS à choix entre les "Séminaires", "Séminaire interdisciplinaires" et "Ateliers 'Fabrique de Demain'"	Selon enseignement		Séminaire	Selon enseignement	Optionnel	20 ECTS

Enseignements en Anthropologie Obligatoire 30 ECTS

Approches anthropologiques contemporaines	A ou P	2 ph	Cours	Eval. notée	Obligatoire	5 ECTS
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique"	Selon enseignement	2 ph	Cours	Selon enseignement	Optionnel	15 ECTS
Cours de niveau MA en "Anthropologie thématique"	Selon enseignement		Selon enseignement	Selon enseignement	Obligatoire	10 ECTS

Mémoire Obligatoire 30 ECTS

Mémoire	Hors-cadre		Mémoire	Eval. notée	Obligatoire	30 ECTS
---------	------------	--	---------	-------------	-------------	---------

→ Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire sont à définir en accord avec la/le directrice/teur, en principe au début du 2ème semestre du MA. La validation du mémoire suppose obligatoirement la participation au colloque des mémorant-e-s.

Total 1ère et 2ème années 90 ECTS

Total 1ère et 2ème années 90 ECTS

Spécialisation

Métiers de la culture					Optionnel	30 ECTS
Travaux Pratiques en Ethnomusicologie	A + P	1 ph	Stage	Eval. notée	Optionnel	10 ECTS
Travaux Pratiques en Ethnomuséographie	A + P	1 ph	Stage	Selon enseignement	Optionnel	10 ECTS
Travaux Pratiques en Anthropologie Visuelle	A	2 ph	Stage	Selon enseignement	Optionnel	10 ECTS
Stage dans une institution culturelle	Hors-cadre		Stage	Eval. non notée	Optionnel	10 ECTS

La spécialisation "Métiers de la culture" peut être aussi acquise en ayant un pilier principal de Master autre que l'Anthropologie à 60 ECTS et un pilier secondaire de Master en Anthropologie à 30 ECTS.

Action sociale et environnementale					Optionnel	30 ECTS
Enseignements spécialisés suivant une liste renouvelée chaque année	Selon enseignement		Selon enseignement	Selon enseignement	Optionnel	15 ECTS
Crédits qui s'ajouteront aux 30 ECTS habituellement validés pour la réalisation du mémoire, effectué dans le cadre d'une collaboration	Hors-cadre		Selon enseignement	Selon enseignement	Optionnel	15 ECTS

L'étudiant-e doit s'adresser au comité scientifique de la spécialisation.

Terrain intensif				Optionnel	30 ECTS
------------------	--	--	--	-----------	---------

Travail de terrain mené dans le cadre de la réalisation du mémoire de Master	Hors-cadre		Terrain	Eval. non notée	Obligatoire	30 ECTS
--	------------	--	---------	-----------------	-------------	---------

Le travail de terrain doit répondre à plusieurs critères :

- terrain d'au moins 6 mois;
- apprentissage d'une langue étrangère;
- difficulté d'accès ou de séjour sur le terrain;

La/le directrice/teur du mémoire décide de la correspondance ou non d'un éventuel projet avec la spécialisation "Terrain intensif".

Les spécificités de chaque enseignement sont précisées dans les descriptifs des cours en ligne.

Légendes

A : semestre d'automne

P : semestre de printemps

Ph : période(s) hebdomadaire(s)

CB : cours bloc

Eval. : évaluation

Ex E : examen écrit

Ex O : examen oral

Pour les étudiant-e-s ayant un pilier Master Sciences sociales, pilier Anthropologie à 90 ECTS , trois possibilités de renforcement supplémentaire par adjonction d'une spécialisation (30 ECTS) au cursus (menant à un MA de 120 ECTS) sont offertes. La composition de ce supplément est laissée au choix des étudiant-e-s. Ces spécialisations sont:

- Métiers de la culture
- Anthropologie de l' Action sociale et environnementale
- Terrain intensif

Remarques générales sur le master et ses piliers à 30 crédits ECTS, 60 crédits ECTS ou 90 crédits ECTS

- 1) Les étudiant-e-s peuvent combiner deux disciplines (p.ex. pilier principal: Anthropologie sociale et pilier secondaire: Géographie) – ou combiner un pilier (p.ex. Sociologie) avec un pilier d'un autre master de la FLSH (p.ex. Histoire / Philosophie).
- 2) Plusieurs enseignements proposés dans le tronc commun interdisciplinaire sont également des enseignements obligatoires ou à option des piliers. L'étudiant-e est donc invité-e dès le départ à réfléchir au programme qu'elle/il entend suivre afin de satisfaire aux conditions de réussite du plan d'études, sachant qu'un même enseignement ne peut faire l'objet de deux validations dans des contextes différents. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à consulter le programme des cours du Master en sciences sociales où elles/ils trouveront la liste à choix de l'offre du tronc commun.
- 3) D'entente avec la ou le responsable du Master ou du pilier, l'étudiant-e peut, dans le cadre d'un MA ScS à 90 crédits ECTS, valider jusqu'à 5 crédits ECTS (1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de stage + rapport) de stage dans son tronc commun interdisciplinaire ou dans son pilier.
- 4) Dans le cadre d'un MA ScS à 120 crédits ECTS, l'étudiant-e peut, d'entente avec la ou le responsable du Master ou de pilier faire valider jusqu'à 30 crédits ECTS de stage.
- 5) Crédits libres orientés: il est possible de faire valider un cours (au maximum 5 crédits ECTS) pris dans une autre université suisse. Les étudiant-e-s sont prié-e-

Remarque

Les crédits pris en compte pour le calcul de la réussite sont les crédits des modalités d'évaluation prévues pour les différents enseignements, telles qu'elles sont fixées par le plan d'études et précisées par les descriptifs des cours. En cas de session d'examens en ligne prévue par le Rectorat, la modalité d'évaluation fixée par ce plan d'études pour chaque enseignement est prévue comme suit:

- les examens écrits sont passés sous la forme d'examens écrits en ligne en principe de la même durée;
- les examens oraux sont passés sous la forme d'examens oraux en ligne en principe de la même durée.

Si la modalité d'évaluation a lieu hors session d'examens (évaluation interne, notée ou non notée), la même modalité est réalisée en cas d'une évaluation en ligne. Si nécessaire, la modalité précise sera adaptée à la situation particulière selon les indications décrites par les responsables de l'enseignement dans le descriptif du cours en début de semestre.

Acquis de formation

Au terme de la formation l'étudiante ou l'étudiant sera capable de:

1. Connaissances et compréhension:

- Produire une analyse, empiriquement fondée, située et historicisée de grands enjeux contemporains
- Mobiliser les approches théoriques majeures de l'anthropologie
- Réaliser une enquête qualitative et ethnographique de longue durée

2. Application des connaissances et de la compréhension:

- Elaborer une problématique anthropologique à partir d'une approche inductive
- Maîtriser les techniques d'enquêtes qualitatives et d'observation-participante par immersion

3. Capacité de former des jugements:

- Déconstruire les catégories du sens commun
- Construire une analyse critique et décentrée loin des jugements normatifs et de l'ethnocentrisme
- Situer le savoir scientifique dans son contexte et en saisir les enjeux de pouvoir
- Dénaturaliser des processus de domination

4. Savoir-faire en termes de communication:

- Rédiger un travail académique de manière intelligible, alliant descriptions ethnographiques, analyses théoriques et souci des enjeux éthiques
- Exposer oralement, de manière concise et claire, une analyse anthropologique d'un thème donné
- Transmettre des connaissances anthropologiques adaptées à différents publics

5. Capacités d'apprentissage en autonomie :

- Conduire des recherches bibliographiques ou empiriques en toute autonomie
- Participer de manière collective à la construction du savoir
- Observer, écouter et apprendre dans la rencontre avec les autres et leurs particularités

6. Compétences transférables :

- Mobiliser une posture distanciée, critique et scientifique dans le décryptage de toute problématique
- Réaliser un travail de recherche, de synthèse ou d'enquête sur tout phénomène social
- Rédiger des analyses argumentées et claires